

Les audits à l'improviste

Le programme CanadaGAP comprend des audits à l'improviste. Les audits à l'improviste visent à répondre aux signaux du marché ainsi qu'à répondre aux exigences de l'Initiative pour l'innocuité alimentaire (GFSI), à parfaire la rigueur de la certification CanadaGAP et à s'assurer que les entreprises maintiennent leur programme de salubrité en continu.

Qu'est-ce qu'un audit à l'improviste?

- Un audit à l'improviste n'est pas prévu d'avance avec l'entreprise.
- L'organisme de certification avise l'entreprise de 2 à 5 jours ouvrables en avance qu'il recevra la visite d'un auditeur.
- Un audit à l'improviste REMPLACE un audit régulier (CE N'EST PAS un audit additionnel).
- L'entreprise paie le tarif régulier d'un audit pour un audit à l'improviste.

Au besoin seulement, l'organisme de certification/auditeur peut communiquer avec l'entreprise pour confirmer le champ d'application de la certification, ou pour confirmer certaines activités, mais PAS pour indiquer une date spécifique d'audit.

Quand les audits à l'improviste se déroulent-ils?

Comme tous les audits CanadaGAP, les audits à l'improviste doivent se dérouler lorsque les activités pertinentes ont lieu chez l'entreprise.

- L'entreprise ne peut pas « bloquer » des périodes occupées, tel que la récolte ou l'expédition.
- L'audit peut se dérouler dans des périodes de forte activité.

Qui est sélectionné pour un audit à l'improviste?

- S'applique à toutes les options de certification individuelle (c.-à-d. options A1, A2, C, D, E et F).
- Les entreprises inscrites à l'option B, la certification de groupe, doivent se soumettre à des exigences différentes relatives aux audits à l'improviste. Pour des précisions, veuillez consulter le Guide de gestion du programme de CanadaGAP.
- Chaque organisme de certification qui effectue des audits CanadaGAP sélectionne 10 % de sa clientèle chaque année.
- À terme, toutes les entreprises détenant une certification individuelle subiront un audit à l'improviste.

Comment les audits à l'improviste fonctionnent?

Être prêt pour un audit à l'improviste

- L'entreprise peut refuser le premier avis pour des motifs que l'organisme de certification considère valables.
- L'entreprise NE PEUT PAS refuser le deuxième avis.
- Le fait de ne pas répondre à un avis (téléphonique ou électronique) de l'organisme de certification ou de l'auditeur équivaut à être en ACCORD avec l'avis.
- Si l'entreprise n'est pas prête pour son audit lorsque l'auditeur arrive sur place, elle devra défrayer le temps et les frais de déplacement de l'auditeur.
- Si c'est possible, l'auditeur reviendra à une date ultérieure dans la saison pour un audit à l'improviste. Il se peut que, selon ses disponibilités, l'auditeur ne puisse revenir au cours de la même saison.
- En d'autres termes, le fait de ne pouvoir subir un audit à l'improviste peut mettre la certification de l'entreprise en danger.
- Si vous craignez que votre certificat pourrait expirer avant la réalisation de l'audit à l'improviste, veuillez communiquer avec votre organisme de certification.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

Qu'arrive-t-il des audits au hasard?

- Si l'entreprise est inscrite à l'option A1 ou A2 (cycle d'audit de quatre ans) :
 - aucun changement n'est apporté au cycle d'audit de quatre ans, et
 - aucun changement n'est apporté au fonctionnement des audits au hasard.
- L'entreprise sera encore avisée d'avance si elle est sélectionnée pour un audit au hasard. Toutefois, il se peut qu'on ne donne pas à l'entreprise une date précise pour cet audit, il deviendrait ainsi un audit à l'improviste.
- De la même façon, si l'entreprise doit subir un audit cette année (parce que elle en est là dans le cycle de 4 ans), il se pourrait qu'il s'agisse d'un audit à l'improviste.
- "À l'improviste" veut dire que l'entreprise ne sera pas avisée de la date de l'audit plus de 2 à 5 jours ouvrables à l'avance. Elle sera toutefois avisée qu'elle subira un audit au cours de la saison.

Questions?

Programme CanadaGAP
245, place Menten, bureau 312
Ottawa (Ontario)
K2H 9E8
www.canadagap.ca
info@canadagap.ca